

Collecte déchets verts 2014

Chaque mardi du 1^{er} avril au 25 novembre

Les déchets verts devront être présentés dans des sacs, fournis gratuitement par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et disponibles en mairie sur demande.

Rappel

- Sont acceptés comme déchets verts : tontes de pelouse, feuilles, fleurs et tailles de haies présentées en fagots (longueur inférieure à 80 cm et diamètre inférieur à 5 cm).
- Ne sont pas acceptés : Les branchages (longueur supérieure à 80 cm et diamètre supérieur à 5 cm), la terre, les sacs plastiques et les cadavres d'animaux.
- Déposez vos sacs ouverts (le haut du sac froissé) à côté de votre poubelle ordinaire la veille du passage de la benne.

Pensez au compost !

Si vous êtes intéressé par l'acquisition d'un composteur au tarif de 22 €, vous devez prendre contact avec le SMITOM
01 60 44 40 03 / www.smitom-nord77.fr



Une question sur le tri et la collecte ?

www.paysdelourcq.fr
tél. 01 60 61 55 00

Pays de
l'Ourcq
Communauté de communes